

Les subsides

Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) est consciente du problème. Elle en a parlé quand elle a témoigné devant le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions le 17 mars 1983:

Je suis convaincue que la protection est la question primordiale dans la réforme des pensions. J'entends vraiment par là l'extension de la protection à tous les travailleurs ou, si vous préférez, l'universalité... Voyez-vous, la plupart des travailleurs canadiens n'adhèrent pas à un régime de pension privé. Seulement 54 p. 100 des hommes et 38 p. 100 des femmes qui ont un emploi rémunéré sont protégés par un régime privé de pension. C'est la vérité brutale.

• (1125)

C'était là la dure et froide réalité il y a quatorze mois lorsque le ministre a dit cela, et ce l'est encore aujourd'hui. Le ministre des Finances ne s'est pas penché sur ce problème critique dans son budget de février. Il a promis de consulter les gouvernements provinciaux sur la notion de pension de retraite pour la femme au foyer, mais il n'a pas dit que le gouvernement fédéral s'engageait à prendre les dispositions voulues pour que les femmes au foyer participent à part entière au Régime de pensions du Canada. Le chef de mon parti en a fait un engagement personnel.

Le groupe de travail multipartite a expliqué en détail comment les femmes au foyer pourraient participer au Régime de pensions du Canada. Le ministre et ses collaborateurs ont certes eu amplement le temps d'examiner à fond la proposition du groupe de travail. Le ministre n'ignore sans doute pas que celui-ci stipulait dans ses recommandations que les cotisations pour les pensions des femmes au foyer seraient tirées du revenu familial et, dans les cas où ce ne serait pas possible, seraient subventionnées au moyen d'une hausse de 0.3 p. 100 de l'ensemble des cotisations au Régime de pensions du Canada, les faisant passer de 3.6 à 3.9 p. 100 des salaires. Il n'en coûterait absolument rien au Trésor public, mais le ministre des Finances n'a même pas réagi, lors de la préparation de son budget ni à aucun autre moment, à la proposition du groupe de travail.

Préférerait-il voir la majorité des 2.7 millions de personnes qui travaillent à plein temps à la maison obligées de compter uniquement sur le supplément de revenu garanti lorsqu'elles atteindront 65 ans? Quelle incidence cela aurait-il sur les dépenses publiques? Et les cinq millions de travailleurs rémunérés qui n'ont aucun régime de retraite d'appoint? Les a-t-on encouragés à acquérir une protection supplémentaire? Pas du tout. C'est incroyable, mais les modifications que le ministre propose d'apporter aux régimes de crédit dans son budget de février, qui auront pour effet de réduire les recettes fédérales de quelque 300 millions de dollars par année, profiteront surtout à ceux qui touchent des revenus de \$55,000 ou plus. Les modifications en question contribueront peut-être à aider ceux qui ont les moyens de verser \$10,000 par année dans de tels régimes, mais elles ne sont pas très alléchantes pour ceux qui ne gagnent que \$12,000, \$15,000 ou même \$20,000. Ceux-ci ne peuvent tout bonnement pas se permettre un tel luxe.

En revanche, le groupe de travail a proposé de créer une caisse de retraite enregistrée, souple et transférable qui aurait l'avantage de donner lieu à un crédit d'impôt de 40 p. 100 plutôt qu'à une déduction fiscale. Cela vise à encourager les personnes à moyen revenu, et surtout les femmes, à cotiser à leur propre revenu de retraite. Encore là, cela n'a suscité aucune réaction de la part du ministre des Finances.

En conclusion, je dirai aujourd'hui à la Chambre que le groupe de travail parlementaire a reconnu l'urgence d'une véritable réforme des pensions, tout comme d'ailleurs le chef de mon parti et les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas alourdir indéfiniment le fardeau de la dette des générations futures si nous voulons que soit respecté le contrat entre les générations. Nous devons nous occuper aujourd'hui de nos concitoyens âgés qui vivent dans la pauvreté. Nous devons être prêts à faire davantage pour mieux nous occuper de nous-mêmes demain. Cela ne sera possible que si nous donnons à tous la possibilité et le désir de participer au système des pensions, ce que le gouvernement n'a pas voulu faire.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Dix minutes sont maintenant prévues pour des questions et des observations.

• (1130)

M. Frith: Monsieur le Président, je partage une grande partie des idées que le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald) a exprimées ce matin. J'aurai l'occasion cet après-midi de faire une intervention sur ce même sujet. J'ai en main le texte de l'exposé budgétaire que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté le 11 décembre 1979 comme ministre des Finances du gouvernement conservateur. Je reconnais que le niveau de pauvreté chez les personnes âgées est un problème qui existe aujourd'hui. Il existait il y a cinq ans et même dix ans. Nous n'avons que le budget de 1979 pour en juger, mais quand le parti du député était au pouvoir, il n'y avait pas d'argent pour hausser le supplément de revenu garanti. La question est donc, pourquoi?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, l'un des grands reproches que l'on fait partout au Canada au parti et au gouvernement libéral, c'est de vivre toujours dans le passé. Ce sont les besoins des personnes âgées d'aujourd'hui qui sont pressants. Voilà de quoi le gouvernement devrait s'occuper en ce moment.

Le député de Sudbury (M. Frith) peut remonter s'il le veut à 1979. Moi, je peux remonter aux années 40, au temps où M. Harris, le ministre des Finances d'alors, avait mérité le sobriquet de l'homme des \$6. C'est M. Diefenbaker qui s'est occupé de ce problème. Nous pouvons remonter dans l'histoire des pensions jusqu'à leur origine, mais ce n'est pas ce dont il s'agit aujourd'hui. La question de l'heure est que 600,000 personnes de plus de 65 ans sont dans le besoin. L'urgence est de remédier à la situation. Je conseille au député de Sudbury, que la question préoccupe, je le sais, de presser ses collègues ministres de présenter un projet de loi au lieu de retourner à 1979, 1970, 1950 ou toute autre année du passé. C'est le présent qui nous préoccupe.

M. Frith: Monsieur le Président, où je veux en venir, c'est que depuis 1980, le gouvernement libéral a présenté un projet de loi qui accordait un relèvement immédiat de \$35 par mois et qu'il propose maintenant une autre augmentation de \$50 par mois. Grâce à l'initiative d'un même gouvernement, à la fin de décembre 1984, les personnes âgées auront droit à \$85 de plus qu'en 1980. Voilà ce que je voulais faire ressortir.